

Tarifs des postes « à flot » 2023 (TTC)

Tarifs annuels Monocoques et Multicoques :

La redevance annuelle à flot est calculée selon la formule suivante :

$$72\text{€} \times \text{Surface théorique maximale du navire en m}^2 \\ (\text{Longueur HORS TOUT mesurée} \times \text{largeur maximale}) \\ + 685 \text{€ Redevance d'équipements et de services}$$

La redevance d'occupation correspond au tarif au m² multiplié par la superficie théorique maximale du navire (en m²) calculée sur la base de la longueur maximale HORS TOUT du navire (mesurée par les agents du port) multipliée par la largeur maximale du navire (sur la base des papiers du navire ou d'une mesure effectuée par les agents du port)

-La superficie du navire est arrondie au m² supérieur.

Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot :

- Pas de seuil pour les navires < 8m hors tout
- Au-delà de de 8m HORS TOUT : un forfait de **500 kW** est inclus dans le tarif annuel de la place. Au-delà de ce forfait, la consommation d'électricité sera facturée suivant le relevé de compteurs sur la base du tarif du kWh (1 relevé le 30/06 et 1 relevé au 31/12 avec encaissement du 2ème semestre sur l'année N+1).

Un barème de réduction spécifique dédié aux plaisanciers connaissant une augmentation substantielle de leur redevance annuelle 2023 par rapport à celle de 2022 s'ils étaient déjà en contrat annuel en 2022 avec le même navire pourra être appliquée comme suit :

- Augmentation ≥ 10% : réduction de 5% sur le tarif annuel 2023.
- Augmentation ≥ 15% : réduction de 12% sur le tarif annuel 2023.
- Augmentation ≥ 20% : réduction de 15% sur le tarif annuel 2023.
- Augmentation ≥ 25% : réduction de 18% sur le tarif annuel 2023.

Un badge magnétique sera remis à tout nouvel arrivant en contrat annuel à flot, il devra être rendu au port en cas de vente ou de départ définitif du navire.

Les plaisanciers (ayant un navire de plus de 8m) recevront une prise cadenassable qu'ils devront rendre en cas de départ du navire.

- Le tarif annuel Monocoques « Chenal » a 25% d'abattement sur le tarif annuel « bassin »
- Majoration de 10% du tarif annuel pour **les résidents permanents à bord**
- Majoration de 10% du tarif annuel **en cas d'activité lucrative ou commerciale réalisée par un particulier**

Tarifs escale 2023:

Chaque demande de réservation d'amarrage ne sera confirmée qu'après avoir déposé sous forme d'arrhes, une somme équivalente à 30% du montant de l'escale. Ces frais de réservation resteront acquis au port en cas de non venue du bateau.

Tarif mois calculé sur une base de 30j/mois. Le forfait « semaine » permet de bénéficier d'un jour de gratuité par rapport au tarif « nuitée ». Le forfait « mois » permet de bénéficier d'une semaine de gratuité par rapport au tarif « semaine ».

- CHENAL : abattement de 25% sur les tarifs monocoques escales bassin

Ces tarifs sont majorés de la Taxe de séjour (au tarif en vigueur pour l'année).

Forfait « Séjour tout compris » : Toute réservation d'une escale ≥ 7 jours ou plus dans le port, donne droit à la mise à l'eau lors de l'arrivée et le chargement remorque lors du départ offert et à 10% sur le tarif « stationnement sur remorque » pour les navires n'excédant pas 8m.

Stationnement gratuit 3h maximum sur validation de la Capitainerie par VHF canal 9.

MONOCOQUES		SAISON De juin à septembre			HORS SAISON De janvier à mai et d'octobre à décembre		
		Nuitée	Semaine	Mois	Nuitée	Semaine	Mois
1	jusqu'à 5,00	12 €	72 €	270 €	6 €	36 €	135 €
2	de 5,01 à 6	13 €	78 €	293 €	7 €	42 €	158 €
3	de 6,01 à 7	14 €	84 €	315 €	8 €	48 €	180 €
4	de 7,01 à 8	15 €	90 €	338 €	10 €	60 €	225 €
5	de 8,01 à 9	18 €	108 €	405 €	11 €	66 €	248 €
6	de 9,01 à 10	23 €	138 €	518 €	12 €	72 €	270 €
7	de 10,01 à 11	25 €	150 €	563 €	15 €	90 €	338 €
8	de 11,01 à 12	27 €	162 €	608 €	18 €	108 €	405 €
9	de 12,01 à 13	31 €	186 €	698 €	20 €	120 €	450 €
10	de 13,01 à 14	32 €	192 €	720 €	23 €	138 €	518 €
11	de 14,01 à 15	36 €	216 €	810 €	25 €	150 €	563 €
12	de 15,01 à 16	39 €	234 €	878 €	29 €	174 €	653 €
13	de 16,01 à 17	41 €	246 €	923 €	31 €	186 €	698 €
14	de 17,01 à 18	43 €	258 €	968 €	33 €	198 €	743 €
15	De 18.01 à 19 et au-delà	45 €	270 €	1 013 €	36 €	216 €	810 €

MULTICOQUES	SAISON De juin à septembre			HORS SAISON De janvier à mai et d'octobre à décembre		
	Nuitée	Semaine	Mois	Nuitée	Semaine	Mois
jusqu'à 13,00	41 €	246 €	923 €	31 €	186 €	698 €
de 13,01 à 14	52 €	312 €	1 170 €	37 €	222 €	833 €
de 14,01 à 15	67 €	402 €	1 508 €	41 €	246 €	923 €
de 15,01 à 16	75 €	450 €	1 688 €	45 €	270 €	1 013 €
au-delà de 16	85 €	510 €	1 913 €	62 €	312 €	1 395 €